

Désignation de l'entreprise : SAS 06 TRANSPORTS EXPRESS		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>1 2</u>	
Adresse de l'entreprise 138 BD DE PROVENCE		06700 ST LAURENT DU VAR	
Durée de l'exercice précédent* <u>1 2</u>			
Numéro SIRET* <u>8 2 9 9 8 6 8 9 2 0 0 0 2 6</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N clos le, <u>13 11 22 02 41</u>	N-1 <u>13 11 22 02 31</u>
	Brut <u>1</u>	Amortissements, provisions <u>2</u>	Net <u>3</u>
			Net <u>4</u>
Capital souscrit non appelé (I)	AA		
Frais d'établissement *	AB	AC	
Frais de développement *	CX	CQ	
Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	
Fonds commercial (1)	AH	AI	
Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM	
Terrains	AN	AO	
Constructions	AP	AQ	
Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	1 106
Autres immobilisations corporelles	AT	AU	20 225
Immobilisations en cours	AV	AW	
Avances et acomptes	AX	AY	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT	
Autres participations	CU	CV	
Créances rattachées à des participations	BB	BC	
Autres titres immobilisés	BD	BE	
Prêts	BF	BG	
Autres immobilisations financières*	BH	BI	1 560
TOTAL (II)	BJ	50 599	22 891
	BK	27 708	17 137
ACTIF CIRCULANT STOCKS*	BL	BM	
Matières premières, approvisionnements	BN	BO	
En cours de production de biens	BP	BQ	
En cours de production de services	BR	BS	
Produits intermédiaires et finis	BT	BU	
Marchandises	BV	BW	
Avances et acomptes versés sur commandes	BX	BY	190 241
Clients et comptes rattachés (3)*	BZ	CA	190 241
Autres créances (3)	CB	CC	170 280
Capital souscrit et appelé, non versé	CD	CE	89 798
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CF	CG	158 093
Disponibilités	CH	CI	141 738
Charges constatées d'avance (3)*	CJ	CK	9 526
TOTAL (III)	528 141		528 141
Comptes de régularisation	CW		
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CM		9 526
Primes de remboursement des obligations (V)	CN		7 637
Ecart de conversion actif* (VI)	CO		528 141
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	578 739	1A	27 708
			551 031
			449 221
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP
Classe de réserve de propriété* : Immobilisations :		Stocks :	1 560
		(3) Part à plus d'un an :	CR
		Créances :	

Désignation de l'entreprise : SAS 06 TRANSPORTS EXPRESS					Néant <input type="checkbox"/> *
			Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :1.0...0.0.0.....)	DA	10 000	10 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	1 000	1 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	119 192	101 049	
	Report à nouveau	DH	10 955	10 955	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	45 654	58 143	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	186 801	181 146	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTE (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	92 762	59 694	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	112 800	33 385	
	Dettes fiscales et sociales	DY	158 400	174 726	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	270	270	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC	364 231	268 075	
	Ecart de conversion passif *	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	551 031	449 221	
RENOVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C			
	Ecart de réévaluation libre	1D			
	Réserve de réévaluation (1976)	1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	364 231	268 075	
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

SAS 06 TRANSPORTS EXPRESS

138 BD DE PROVENCE
LE PANORAMIS II CAP ST LAURENT
06700 ST LAURENT DU VAR

ANNEXE DU 01/01/2024 AU 31/12/2024

SODECO / Johan GUARNIERI
25 BD RAIMBALDI

06000 NICE

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	6
Évènements significatifs postérieurs à la clôture	6
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	6
Permanence ou changement de méthodes	6
Informations générales complémentaires	6
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Produits à recevoir	7
Charges à payer	7
Charges et produits constatés d'avance	7
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Montant des engagements financiers	7

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

NEANT

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

NEANT

ANNEXE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres créances	5 674
Total	5 674

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	38 414
Dettes fiscales et sociales	4 298
Total	42 712

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	9 526
Total	9 526

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Engagements reçus

06 TRANSPORTS EXPRESS
 société par actions simplifiée
 capital : 10 000 €
 Siège social : Saint-Laurent-du-Var (06700)
 Le Panoramis II
 138, boulevard de Provence
 829 986 892 R.C.S. ANTIBES

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT ET
ADOPTION LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 30 JUIN 2025

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, sur la proposition du président, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à la somme de 45 654 € de la manière suivante :

- à titre de distribution de dividendes à concurrence de 40 000 € soit 40 € par action,
- et le solde soit la somme de 5 654 € en réserves.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Le dividende sera mis en paiement immédiatement.

L'assemblée reconnaît en outre que, conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, le rapport présenté et la proposition de résolution soumise aux associés en vue de l'affectation du résultat mentionnent :

- le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents,
- le montant des revenus distribués au titre des mêmes exercices éligibles à la réfaction mentionnée au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts ainsi que celui des revenus distribués non éligibles à cette réfaction, ventilés par catégories d'actions, savoir :

Exercice clos en	Revenus	Revenus éligibles à la réfaction de l'article 158-3 2° CGI	Revenus non éligibles à la réfaction de l'article 158-3 2° CGI
2021	66 000 €	66 000 €	0
2022	40 000 €	40 000 €	0
2023	40 000 €	40 000 €	0

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

